

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 15/09/2021

Cité Educative : près de 1,3 millions d'euros pour la ville de Nanterre

La labellisation « Cité Educative » de Nanterre, annoncée en juillet, couvre l'intégralité du quartier du Parc (parc Sud et parc Nord). Elle permet d'intensifier l'accompagnement des jeunes de 0 à 25 ans.

L'Etat alloue une enveloppe budgétaire pluriannuelle de 1 290 000€ sur 3 ans, soit 430 000 € par an pour financer les actions prioritaires de la cité éducative, concrètes et innovantes, telles que le développement de nouvelles filières dans des établissements REP/REP+, la médiation numérique, des dispositifs de « coéducation » avec les parents, la création de concours culturels et sportifs ou encore l'expérimentation de pédagogies innovantes.

Services de l'Etat (notamment Education nationale), commune, associations, familles... La cité éducative a vocation à favoriser la cohérence, la synergie et l'efficacité entre tous les acteurs de la jeunesse, autour de trois grands axes :

- renforcer l'attractivité des écoles des quartiers ;
- accompagner les familles dans leur entrée en coéducation ;
- adapter l'offre éducative et d'insertion.

La cité éducative est une mise en réseau d'acteurs dans un but commun et partagé: mettre l'enfant et le jeune au cœur de la démarche et actionner tous les leviers, dans un objectif d'ouverture et d'accompagnement global.

Ce projet accompagne aussi un projet de renouvellement urbain qui a pour but outre de diversifier l'habitat, d'augmenter la mixité sociale et d'usage du quartier.

Dans les Hauts-de-Seine, une autre cité éducative a été labellisée à Gennevilliers.

Les Cités éducatives sont nées à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label "Cité éducative" résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires.

En savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/les-cites-educatives-un-label-d-excellence-5093>